

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1887

Rénovation de terrains de football avec aménagement de gazon synthétique et de leurs abords, au Stade Sonny Anderson 16 quai Rambaud à Lyon 2e (opération 02233003) et au Stade Roger Ebrard 61 avenue Viviani à Lyon 8e (opération 08038555) et automatisé du traitement de l'eau du bassin à la piscine Saint-Exupéry 11 rue Petrus Sambardier à Lyon 4e (opération 04037539) - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020" - Programme 20004 Sport

Direction des Sports

**Rapporteur :** M. CUCHERAT Yann

## SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 MARS 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/1887 - RENOVATION DE TERRAINS DE FOOTBALL AVEC AMENAGEMENT DE GAZON SYNTHETIQUE ET DE LEURS ABORDS, AU STADE SONNY ANDERSON 16 QUAI RAMBAUD A LYON 2E (OPERATION 02233003) ET AU STADE ROGER EBRARD 61 AVENUE VIVIANI A LYON 8E (OPERATION 08038555) ET AUTOMATISATION DU TRAITEMENT DE L'EAU DU BASSIN A LA PISCINE SAINT-EXUPERY 11 RUE PETRUS SAMBARDIER A LYON 4E (OPERATION 04037539) - LANCEMENT DES OPERATIONS ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-1 "CONSERVATION DU PATRIMOINE EQUIPEMENTS SPORTIFS 2015-2020" - PROGRAMME 20004 SPORT (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend les projets « Rénovation et création de terrains multisports extérieurs » et « Piscines divers travaux ».

Par délibération n° 2015/1725 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 20004.

Dans le cadre du programme de conservation du patrimoine et des équipements sportifs, je vous propose la réalisation de trois opérations.

Deux opérations concernent la rénovation de terrains multisports extérieurs qui permettra aux associations et aux établissements scolaires de bénéficier d'une surface de qualité plus sûre et plus attractive.

Dans le cadre de l'organisation de l'UEFA Euro 2016, les Villes Hôtes et l'UEFA (Union Européenne des Associations de Football) ont conclu un accord « dit de l'héritage » qui prévoit un soutien de l'UEFA à hauteur de 2 M€ par ville pour la réalisation de projets de construction ou de rénovation d'équipements sportifs à destination du football amateur.

Les deux premiers projets présentés dans cette délibération sont concernées par cet accord. C'est la Fédération Française de Football mandatée par l'UEFA qui versera à la Ville de Lyon cette somme : 1 M€ sur la base des projets 2015 et 1 M€ sur la base des projets 2016.

Le premier projet concerne le **stade Sonny Anderson** 16 quai Rambaud à Lyon 2<sup>e</sup>. Le stade Sonny Anderson comporte un terrain de football en gazon synthétique de tracé 105 x 68 m, un club house réalisé en 2007 et un ensemble de bâtiments vestiaires et locaux d'exploitation réalisé en 2015.

L'usure du revêtement est désormais sensible. La surface nécessite une réfection pour assurer la sécurité des utilisateurs et permettre le bon déroulement des activités sportives, notamment satisfaire aux conditions des niveaux de pratique des nombreuses équipes de l'AS Bellecour Perrache et l'AS Confluence.

Le projet de rénovation comprend :

- la dépose et l'évacuation du revêtement synthétique existant (gazon synthétique et sous couche) ;
- le reprofilage de la couche de fondation et le relevage des pentes latérales ;
- l'aménagement d'un nouveau revêtement synthétique ;
- le traçage d'un terrain de football aux dimensions de 105 x 68 m et le traçage de deux terrains de football à 8 transversaux ;
- la fourniture et la pose d'équipements sportifs buts ;
- la dépose, le stockage et la repose des abris de bancs de touche.

Le deuxième projet concerne le **stade Roger Ebrard** 61 avenue Viviani à Lyon 8<sup>e</sup>. Le stade Roger Ebrard comporte un terrain de football en gazon synthétique de tracé 105 x 68 m et un ensemble de bâtiments vestiaires et club house réalisé en 2008.

L'usure du revêtement est désormais sensible. La surface nécessite une réfection pour assurer la sécurité des utilisateurs et permettre le bon déroulement des activités sportives, notamment satisfaire aux conditions des niveaux de pratique des nombreuses équipes du Football Club de Lyon.

Le projet de rénovation comprend :

- la dépose et l'évacuation du gazon synthétique existant ;
- l'aménagement d'infrastructures complémentaires de drainage ;
- l'aménagement d'un nouveau gazon synthétique ;
- le traçage d'un terrain de football aux dimensions de 105 x 68 m et le traçage de deux terrains de football à 8 transversaux ;
- la fourniture et la pose d'équipements sportifs buts, abris de bancs de touches ;
- l'aménagement complémentaire des abords (clôtures et circulations).

Le troisième projet extrait du programme de conservation des équipements sportifs concerne la **Piscine Saint-Exupéry** 11 rue Petrus Sambardier à Lyon 4<sup>e</sup>.

Ouverte 9 mois par an, cette piscine d'hiver accueille en moyenne près de 8 000 personnes par mois.

Depuis 2011, a été installé un système de télégestion du traitement de l'eau des bassins des piscines de la Ville de Lyon permettant de juger de la qualité de l'eau de la baignade sur la base de quatre critères : la température, le PH, le chlore libre actif et le chlore combiné. Suite aux Piscines de Vaise, Mermoz et Garibaldi, il s'agit à présent d'automatiser l'ensemble du traitement de l'eau de baignade de la piscine Saint-Exupéry.

Le projet comprend :

- l'automatisation du lavage des filtres afin de garantir la qualité de l'eau ;
- l'automatisation du contrôle du niveau du bac tampon afin d'améliorer la gestion de la consommation en eau et de minimiser les arrêts techniques ;
- l'harmonisation des différents automates et armoires électriques en galerie technique pour une sécurité accrue.

Les marchés de travaux, de coordonnateur SPS, de contrôleur technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

Ces trois opérations :

- opération n° 02233003 « Stade Sonny Anderson – Rénovation du terrain de football avec aménagement d'un gazon synthétique et des abords » : 555 000 € ;
- opération n° 08038555 « Stade Roger Ebrard – Rénovation du terrain de football avec aménagement d'un gazon synthétique et des abords » : 565 000 € ;
- opération n° 04037539 « Piscine Saint-Exupéry – Automatisation du traitement de l'eau du bassin » : 100 000 €.

sont à financer par affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Conservation du Patrimoine équipements sportifs 2015-2020 », programme 20004 Sport.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2015/1725 du 17 décembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil des 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

### **DELIBERE**

1 – Le lancement des opérations suivantes est approuvé :

- opération n° 02233003 « Stade Sonny Anderson – Rénovation du terrain de football avec aménagement d'un gazon synthétique et des abords » ;

- opération n° 08038555 « Stade Roger Ebrard – Rénovation du terrain de football avec aménagement d'un gazon synthétique et des abords » ;
- opération n° 04037539 « Piscine Saint-Exupéry – Automatisation du traitement de l'eau du bassin ».

Elles seront financées par affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Conservation du Patrimoine équipements sportifs 2015-2020 », programme 20004 Sport.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 20004 Sport, AP 2015-1 « Conservation du Patrimoine équipements sportifs 2015-2020 » et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 412 et 413, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations compte tenu des aléas de projets ou autre pouvant survenir :

- 2016 : 1 165 000 €
- 2017 : 55 000 €.

3- M. le Maire est autorisé à :

- lancer la procédure de consultation des entreprises ;
- déposer les déclarations préalables de travaux ainsi que toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de ces opérations.

4- Pour la mise en œuvre de ces opérations, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés : l'Etat, les collectivités locales, notamment la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le CNDS et la Fédération Française de Football (Héritage Euro 2016). A cet effet, il signera le contrat de dotation « Projet Héritage – UEFA Euro 2016 » et tout autre document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT